

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/01/2019

Secrétaire : MUGERIN Alice

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, FIAMENGGHI Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MUGERIN Alice.

Absents excusés : BARNIER Alain (1 procuration de vote), CUGNET Georges (1 procuration de vote), LANDO Thierry.

OUVERTURE DE SÉANCE

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire présente l'arrêté préfectoral du 27/12/2018 approuvant la restitution de la compétence eaux pluviales de la Communauté de Communes Cœur de Savoie à ses communes membres.
- Un cabinet dentaire a fait une demande pour s'installer sur le parc d'activités Alpespace mais la Communauté de Communes a fait une réponse négative. Le Conseil Municipal se montre favorable à cette installation. C'est un service de proximité pour les salariés d'Alpespace mais aussi pour les habitants de la commune et des communes voisines.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 permis de construire pour une extension d'une habitation, au nom de M. KOELSCH Vincent, La gare, accordé le 08/01/2019.
- 1 déclaration de travaux pour la création d'une ouverture de façade et pose d'une porte d'entrée, au nom de Mme ADAMO, La Gare, accordée le 27/11/2018.
- 1 déclaration de travaux pour une piscine, au nom de Mme JONGMANS Thérèse, Chef-Lieu, accordée le 27/11/2018.
- 1 déclaration de travaux pour la création d'une chambre froide, au nom de M. MEYER Didier, La Remarde, accordée le 15/01/2019.
- 1 déclaration de travaux pour une extension d'une habitation par la création d'un garage, au nom de M. GRANCIRE Laurent, Vers-Le-Bois, accordée le 27/11/2018.
- 1 déclaration de travaux pour une piscine, au nom de Mme GENDARME Tatiana, Montmeillerat, accordée le 21/12/2018.
- 1 déclaration de travaux pour une piscine, au nom de M. FUENTES Emmanuel, Rue de Péguet, accordée le 21/12/2018.
- 1 déclaration de travaux pour une installation de panneaux photovoltaïques, au nom de M. PEDRON Marc, Rue de La Croisette, accordée le 11/01/2019.

COMMISSION DES TRAVAUX

- Une réunion de la commission des travaux aura lieu le 24/01/2019.
- Les travaux de la création du giratoire débuteront le 04/02/2019 pour une durée de 3 mois.
- Une réunion aura lieu le 01/02/2019 avec le bureau d'études UGUET pour l'aménagement du carrefour Vers-Le-Bois.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- La matinée éco citoyenne aura lieu le 06/04/2019.

2- ADHÉSION AU SERVICE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) D'AGATE ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DE DONNÉES

Mme Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE,
- précise que le montant de l'accompagnement se décompose comme suit :
 - formation d'une journée : 379 € (sans TVA)
 - accompagnement DPO pendant une année (comprenant la licence d'utilisation du logiciel SMART DGPR) : 921,00 € HT (1 105.20 € TTC)
- d'autoriser Mme Le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- de désigner AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité.

3- INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (Pour : 8 - Abstention : 5)

- décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2018.
- décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 précité et sera attribuée à Mme VALLET Florence.

4- PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 avant le vote du BP (budget communal)

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement de l'année N -1. en retranchant les crédits afférents au remboursement de la dette (compte 16 en dépense) et le résultat reporté.

Soit $(1\,263\,483\,€ - 12\,156 - 46\,000) = 1\,205\,327\,€ : 4 = 301\,331.75\,€$.

- précise le montant et l'affectation de chaque dépense pour un montant total de 299 500 €.

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme Le Maire rappelle le dossier en cours concernant la rénovation de la salle polyvalente au point de vue fonctionnelle et énergétique.

Le Conseil municipal approuve le projet concernant la rénovation de la salle polyvalente pour une estimation financière d'un montant de 766 580 € HT et demande une subvention à la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

6- MISE EN PLACE DU SERVICE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le contexte actuel de surconsommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le SDES a souhaité s'engager auprès des communes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Le montant annuel de la contribution de la commune au service Conseiller en Energie Partagé (CEP) sera de 0.30 €/habitant/an.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service CEP proposé par le SDES concernant la gestion de l'énergie de la commune et d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention triennale d'adhésion afférente.

7- VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) PAR LE SDES

Mme Le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition du SDES, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine bâti, afin de les regrouper avec d'autres opérations. Différents scénarii sont proposés par le SDES, notamment en fonction de la date d'engagement des opérations. Aussi, le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE. Cette convention pluriannuelle, à établir entre le SDES et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents, ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

Le conseil municipal :

- Approuve le principe de confier au SDES la valorisation des CEE
- Autorise le Maire à signer ladite convention, et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution ;
- Autorise le Maire à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

8- PROJET DE LOTISSEMENT (3 LOTS) AU CHEF-LIEU

Mme Le Maire rappelle que la commune est en portage avec l'EPFL pour la maison située sur la parcelle C N° 260 au Chef-Lieu.

A terme de ce portage, le bien sera rétrocédé à la commune. Les différents contacts avec les promoteurs n'ont pas abouti. Aussi Mme Le Maire propose de contacter un bureau d'études afin de faire réaliser un projet d'aménagement d'un lotissement de 2 ou 3 lots.

9- PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme Le Maire présente l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur au bois effectuée par le bureau d'études ENER'BAT. Le périmètre retenu pour ce réseau de chaleur est l'école, la salle polyvalente et la mairie, en utilisant la chaufferie existante de l'école et en augmentant la puissance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le projet pour le réseau de chaleur sur les bâtiments de l'école, la salle polyvalente et la mairie pour un montant de 64 500 € HT et le devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau ENER'BAT pour un montant de 4 500 € HT.
- Demande que la commune reçoive la subvention la plus élevée possible pour l'année 2019 de la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au titre du Fonds Départemental d'Équipements des Communes (FDEC) et auprès de la Région.

10- PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne présente le projet d'aménagement et de décoration de la cabine téléphonique qui sera transformée en bibliothèque avec un accès libre. Elle sera placée à côté du parking de la mairie.

Divers :

- Mise en place de la redevance spéciale pour les communes par le SIBRECSA pour les ordures ménagères. Il convient de réfléchir aux méthodes de tri dans les différents bâtiments communaux et notamment la salle polyvalente afin de diminuer les poubelles et ainsi payer moins de redevance.
- Lancement officiel du plan d'optimisation de la collecte des emballages papiers. Le SIBRECSA doit faire passer l'information aux habitants relative aux nouvelles consignes de tri pour les emballages.
- **Grand débat national** : un cahier d'expression citoyenne est à disposition des habitants au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture (Mardi de 17 h à 19 h – Mercredi de 14 h à 17 h – Vendredi de 16 h à 18 h).

Les personnes qui souhaitent participer ou animer une réunion dans le cadre du grand débat national sont priées de contacter la mairie au 04-79-84-22-75.

Un thème unique est à choisir parmi les 4 ci-après :

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'Etat et des services publics.

Une réunion sera organisée en fonction du nombre de participants.

Vos contributions peuvent aussi être déposées directement en ligne : <https://granddebat.fr/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Mme Le Maire.